


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



COMMISSION AD-HOC
COVID-19

**THÈME 2 : PENSER
L'APPLICATION DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**



Télécharger le document

SOMMAIRE

1. Introduction	13
2. Les obstacles à lever	14
3. Qu'est-ce que la transition écologique ?	14
4. Recommandations générales pour l'intervention citoyenne durable dans l'économie vitale et la protection- ressourcement des espaces naturels	15
4.1. Contenir le choc économique et social	15
4.2. Protéger les écosystèmes, la biodiversité et les enjeux de la conservation des espèces	16

1. INTRODUCTION



Les territoires résilients qui ont su rebondir en quelques décennies démontrent qu'agir à la suite d'une crise signifie d'accepter la réalité d'avant et d'après, de piloter le changement et de s'ajuster à un nouveau contexte. Leur socle moral repose sur les piliers que sont la tradition, l'innovation et le service.

En 2020, à la crise sociale latente, et malgré de bonnes perspectives économiques a succédé la crise sanitaire du Covid 19 qui a remis en lumière les atouts et les faiblesses de notre territoire.

Sur le plan économique, la Martinique est un micromarché à croissance faible. Aux faiblesses structurelles et sociales chroniques s'ajoute une crise démographique préoccupante, dont elle est en partie la résultante. Les premières lois de décentralisation (1981-1984) ont permis de compenser le « retard de développement ». Cependant les stratégies successives (l'aménagement du territoire, le transfert de technologies, la défiscalisation, la valeur ajoutée endogène, l'innovation numérique et entrepreneuriale) n'ont pas permis de poser les conditions d'un développement équilibré et durable.

Par ailleurs, aucune évaluation de l'évolution du territoire ne permet de mesurer le progrès accompli et d'envisager l'avenir.

La stratégie nationale pour la transition écologique qui s'est imposée en 2015 face aux risques d'une dégradation rapide des conditions de vie sur

l'ensemble de la planète pose l'obligation réglementaire du chantier de la réforme économique. Dans le contexte du changement climatique et de l'extinction significative de la biodiversité, pour la survie des sociétés humaines, elle préconise la pratique d'une économie respectueuse des équilibres écologiques et l'impérative sortie de l'usage effréné des énergies carbonées émettrices de gaz à effets de serre.

Les conséquences de la récente crise sanitaire, certes partagée mondialement, ont révélé davantage les carences à combler, en Martinique comme partout dans le monde, pour engager à court, moyen et long termes une survie individuelle et collective reposant sur l'exercice du développement durable, soutenable et équilibré. Se pose alors, la question de l'efficacité de l'action appropriée dans l'actuel contexte de relance des activités économiques du territoire.

Pour réussir, cette sortie de crise, misons sur un défi collectif reposant sur :

- la volonté de mesurer la réalité telle qu'elle s'impose à nous,
- le courage d'impulser le changement des usages et habitudes,
- notre capacité collective d'adaptation face à l'incertitude.

2. LES OBSTACLES À LEVER

La résilience multitâche du territoire (collectif, opérationnel, économique et politique) reposera sur une forme de sagacité de l'action territoriale. Cette dernière gagnerait à fournir les éléments de **visibilité** nécessaires à tous les socio-professionnels pour appréhender la meilleure survie des entreprises.

Cette visibilité devrait être composée par les critères stratégiques et pratiques (objectifs réalistes couplés à une planification souple et adaptable) compréhensibles et échangeables par tous, afin de piloter une vie sociale et économique continue, durable et une cohésion d'ensemble.

La mobilisation efficace de la société et de ses ressources fait traditionnellement face à de nombreux blocages : les difficultés d'approvisionnement, les attermoissements de la gouvernance et des exécutifs, les corporatismes, les barrières réglementaires qui font perdre un temps précieux en temps de réaction...

Un véritable **enjeu de formation et de dialogue social** s'impose pour consacrer l'effort de chacun vers le développement durable. Son pilotage souple et pratique sera assuré à travers l'emploi des principaux vecteurs de communication, afin que les messages forts passent à tous les niveaux de notre territoire.

3. QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

La **transition écologique** constitue un ensemble de théories et de pratiques qui intègrent des expérimentations et des observations d'individus, de groupes, de territoires, villes ou communes.

Cette notion fait appel à :

- **la résilience locale, c'est-à-dire la capacité à absorber les crises, à rebondir**
- **l'économie circulaire, c'est-à-dire la production de biens durables, recyclables ou réutilisables**
- **et la réduction des émissions de CO2 dans un contexte de réchauffement climatique.**

Ces principes sont déclinés dans les domaines de :

- l'agriculture (permaculture ou agriculture biologique),
- les usages dans les villes c'est-à-dire les processus assurant la résilience (capacité à absorber les crises).

C'est aussi favoriser tout ce qui permettra d'aller vers un modèle énergétique afin de satisfaire de manière durable, équitable et sûre (pour les hommes et leur environnement) les besoins en énergie des citoyens et de l'économie de la Martinique dans une société sobre en ressources naturelles, en énergie et en carbone.

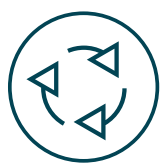
De nombreux enjeux y sont associés et le législateur a récemment adopté :

- la loi anti-gaspillage pour **l'économie circulaire**,
- La loi d'**orientation des mobilités** pour des transports propres et moins coûteux,
- **La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

4. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR L'INTERVENTION CITOYENNE DURABLE DANS L'ÉCONOMIE VITALE ET LA PROTECTION- RESSOURCEMENT DES ESPACES NATURELS

Le socle de la relance sociétale et économique reposera sur la stimulation de l'économie vitale de notre **marché intérieur**. Nous proposons dans cet exposé, une identification des secteurs stratégiques et immédiats dans lesquels les ménages et entreprises pourront injecter leurs revenus afin de faire circuler les liquidités aux entreprises pour le maintien des emplois, dans les échelons des court terme (6 mois-1 an soit décembre 2020 – juillet 2021) et du moyen terme (2022).

4.1. CONTENIR LE CHOC ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Participer à l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage

1. Gestion des **déchets** : impulser ou relancer des actions déjà engagées (consigne, tri, économie circulaire, réemploi, mais également assainissement, collecte et traitement des boues, rationalisation des exutoires ...) en priorisant dans les programmes d'aménagement les projets qui participeront à cet objectif.
2. Gestion et stockage des **eaux pluviales** (stockage -à la fois pour les usages particuliers ou industriels et les usages agricoles, lavage urbain, irrigation, sécurité incendie, applications industrielles...)
3. Distribution de l'**eau potable et pluviale** : la crise actuelle nécessite à la fois des décisions des instances en charge du dossier, des interventions rapides pour rétablir une situation difficilement supportable, mais également une information de la population sur la rationalisation indispensable de l'usage de cette ressource rare
4. Définition des conditions du développement de l'**agriculture urbaine** et encouragement des projets privés ou publics
5. Réflexion sur les circuits d'approvisionnement locaux dans une intention d'amélioration de l'**autosuffisance alimentaire** en particulier les produits agricoles (consolidation des initiatives de circuits courts apparues ou développées pendant la crise sanitaire) et des produits issus de la pêche locale (vente et transformation)
6. Soutien et promotion (cartographie et diffusion au grand public) des **initiatives locales** de productions agro-alimentaires en circuits courts,
7. Soutien et développement des circuits courts de proximité pour conforter l'**agriculture locale**
8. Soutien et promotion des initiatives d'**auto-fabrication** (exemple des masques ou du gel hydro-alcoolique), de productions 3D.





Participer à la mobilité par l'usage des transports propres et moins coûteux

On ne peut omettre de recommander le développement et la rationalisation du réseau de transport collectif parce qu'il est indispensable aux plus défavorisés d'entre nous mais aussi parce qu'il est la réponse évidente à la nécessaire transition écologique.

9. **Évaluation** des effets de la crise à l'échelle de la Martinique
10. Porter une **démarche consultative et participative** via des plateformes telles que « penserlamartinique.org », où les citoyens pourraient faire part de leurs réflexions, partager des initiatives et des propositions concrètes
11. **Incitation fiscale** (à travers une différenciation sur l'octroi de mer) ou financière (primes) à l'achat de véhicules propres et/ou peu consommateurs d'énergie
12. Encouragement au développement des **mobilités douces** (vélo, déplacements pédestres... etc) par l'aménagement des voies, la création des « chemin chyen », des sentes urbaines
13. Encouragement et incitation (financière) au **covoiturage** : minimiser les risques en temps de pandémie par l'application des règles sanitaires.
14. Rationalisation du **transport collectif** (notamment par mise en œuvre de solutions de rabattement vers le transport collectif et la gestion des ruptures de charges -temps d'attente entre deux moyens de transport-). Minimiser les risques en temps de pandémie : *raisonner l'aménagement des espaces dans les bus et TCSP pour les adapter éventuellement à la distanciation, organiser plus de rotations.*
15. Développement d'une filière de **transport à la demande** pour les personnes âgées ou celles qui vivent dans des quartiers éloignés des bourgs : disposer de plus de véhicules propres de petit/moyen gabarit.

4.2. PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES, LA BIODIVERSITÉ ET LES ENJEUX DE LA CONSERVATION DES ESPÈCES

16. Engager des programmes d'**éducation** environnementale, pour **ressourcer** les milieux et **réglementer** en conscience la protection environnementale et en partager les bénéfices durables.
17. Réfléchir sur notre **rapport à la nature**, l'équilibre de la biosphère et sur notre façon de vivre : *améliorer la gestion du rapport humain-nature, assurer une protection efficiente des espaces naturels et de la biodiversité pour réduire la capacité adaptative des agents infectieux pathogènes naturels, assurer, dans la*

décision publique et privée, une considération adéquate avant le développement de nouvelles infrastructures ou la requalification du foncier.

NB : Engager des études d'impact et études au cas par cas pour mettre en œuvre le principe ERC : **éviter** les atteintes à l'environnement, **réduire** celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, **compenser** les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits).



18. Gestion des interfaces entre **aires «protégées»** et zone d'activité humaine : limiter les prélèvements, réguler les activités récréatives. Privilégier, *l'éducation au respect de la nature en tant que priorité pour les enfants et les jeunes*. Les études sur la biodiversité doivent être considérées comme prioritaires, encouragées et valorisées pour **faire connaître le patrimoine «naturel»**.
19. Réglementer l'**hyper-fréquentation** de tous les sites naturels, forestiers, marins, culturels et patrimoniaux, notamment par des mesures fortement incitatives afin de réguler les activités impactantes (trail, prélèvement de biomasse, etc...)
20. Ressourcer les écosystèmes en régulant l'**accès aux sites** en tenant compte des moyens d'accès (pédestre, véhicule motorisé, équestre, vélo, autres) et des périodes de durée variable (mois, année, années)
21. Évaluer les **effets de la crise** à l'échelle de la Martinique
22. Réfléchir sur l'**aménagement du territoire** : établir des programmes pour l'économie verte et bleue, parfois dans les espaces naturels classés accessibles, geler les déclassements (limiter les intentions de déclassement proposés par certains particuliers et d'encadrer l'application des PLU)
23. Mobiliser les **fonds européens** pour construire les équipements
24. S'interroger sur la **coopération caribéenne** notamment en matière de recherche
25. Soutenir les initiatives de **protection de la biodiversité** : la Martinique est l'un des 36 hotspots de la Caraïbe, en matière de biodiversité mondiale. 400 espèces caribéennes dont 40 endémiques à la Martinique ont été mises sur une liste à protéger. Les initiatives privées ou associatives doivent être soutenues et amplifiées par des appels à projet.

Le CÉSECÉM propose donc cet ensemble de recommandations qui seraient essentielles à la santé collective. Ces dernières pourront être valorisées par l'action artistique et culturelle. Gageons que l'observateur (trice), le penseur (e) et le réalisateur (trice) seront inspirés (ées) par les questions posées par l'art et l'artiste, afin de questionner nos compréhension et vision de la réalité.

La contribution déterminante de nos communicants (tes) exprimera par ailleurs, une diffusion constructive de notre culture composite et riche, dans les ménages et les entreprises, ce qui permettra à la Martinique de rebondir. Nous serons alors tous impliqués autour cet objectif ambitieux et pourtant incontournable aujourd'hui : **former et accompagner des citoyens** avertis pour l'exercice de l'adaptation continue d'**un territoire informé et équilibré**.



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

